

*Initiatives ministérielles*

J'ai eu l'occasion de visiter une localité agricole du sud de la Saskatchewan en fin de semaine dernière. Les gens m'ont dit que, dans la zone commerciale d'une ville d'environ 500 habitants, seulement trois jeunes familles avaient pris la relève agricole dans cette localité depuis cinq ou six ans. Trois familles agricoles ne peuvent pas subvenir aux besoins de la population rurale dans une collectivité comme celle-là.

La communauté agricole de la Saskatchewan et même de l'ouest du Canada a encaissé trois coups durs. Le prix initial des céréales a baissé de 12 p. 100, alors qu'il était déjà à un niveau beaucoup trop bas. À ces prix-là, l'agriculteur n'a pas les moyens de produire des céréales. Ces prix ne sont pas le fait du hasard, ils reflètent la tendance qui se dessine dans le projet de loi sur les obtentions végétales. Ils découlent de la politique en vertu de laquelle le secteur agricole sera abandonné et livré au contrôle de sociétés comme Cargill et d'autres entreprises semblables partout dans le monde.

Le deuxième coup encaissé dernièrement par la collectivité agricole est la hausse des taux d'intérêt. Par l'intermédiaire de son propre établissement de crédit, la Société du crédit agricole, le gouvernement en profite pour exiger ces mêmes taux d'intérêt exorbitants des familles agricoles. Ironiquement, une agence gouvernementale qui devait garantir la sécurité financière à long terme du secteur agricole en lui permettant d'emprunter à des taux axés sur ses revenus est la première à augmenter les taux d'intérêt qu'elle exige des producteurs agricoles. C'est assez pour les empêcher de planifier leur avenir. Cela décourage sans aucun doute les jeunes familles à se lancer en agriculture.

Dans le secteur agricole, le bruit court qu'une famille d'agriculteurs a été condamnée pour mauvais traitements infligés à des enfants parce qu'elle avait légué l'exploitation familiale à ses enfants.

Le troisième, dans cette série de coups portés au secteur agricole, c'est que le gouvernement fédéral et les provinces se renvoient la balle au sujet du paiement qui avait été promis aux agriculteurs pour les aider à faire leur ensemencement printanier. Les députés ont clairement entendu toutes sortes d'avis, d'engagements et de promesses.

Tout d'abord, le ministre de l'Agriculture nous a dit que les agriculteurs obtiendraient des fonds avant la période d'ensemencement. Or, en janvier et en février, il est en quelque sorte revenu sur cet engagement. Puis, il a promis d'annoncer officiellement un programme, et ceux qui en bénéficieraient, avant la période d'ensemencement, certainement au plus tard à la mi-avril. Ensuite, le gouvernement fédéral et les provinces ont commencé à se disputer de façon très déplacée. Malgré toutes ces promesses, nous attendons toujours une annonce.

Comme si les taux d'intérêt élevés et les prix initiaux inférieurs ne suffisaient pas, le gouvernement fédéral et les provinces continuent de se demander qui payera le coût de ce programme. Ainsi, les agriculteurs se retrouvent dans la même situation vulnérable où ils étaient auparavant. En fait, elle est peut-être même pire, car, avec le temps, les décisions qui doivent être prises sont de plus en plus retardées. Or, plus on tarde, plus il sera difficile de planifier une exploitation agricole.

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi d'ajouter que le gouvernement fédéral et les provinces disent qu'ils n'ont pas les moyens de concurrencer les trésoriers de l'Europe et des États-Unis. Que reste-t-il pour leur faire concurrence? Les fermes familiales du Canada. Or, leurs comptes en banque à sec sont certes le dernier endroit où nous pouvons espérer trouver les ressources financières nécessaires pour rivaliser avec les trésoriers de l'Europe et des États-Unis.

Pour en venir au projet de loi à l'étude, le vrai problème, c'est qu'avec celui-ci se poursuit une tendance, celle d'un contrôle accru du secteur agricole par les grandes sociétés. Cette tendance s'accroît rapidement. À mon avis, la courbe est exponentielle et des situations qui semblent pour le moment assez inoffensives risquent de dégénérer très rapidement en problèmes beaucoup plus graves dans un avenir rapproché.

Certaines des questions fondamentales qui sont en jeu lorsqu'on se penche sur la protection des obtentions végétales touchent la concentration des grandes sociétés et les rapports de ces sociétés avec la reproduction des semences et l'industrie de la production des semences.